



Ville de Mèze

ARRÊTE MUNICIPAL

INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT PLACE DES TONNELIERS- INSTALLATION DU BARNUM

LE MAIRE DE LA VILLE DE MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R 610.5

VU, la demande formulée par le Service des Festivités de la ville de Mèze,

Considérant, qu'en raison de l'organisation du Corso les lundis 1^{er} et 8 mai 2023 et notamment l'installation d'un barnum place des Tonneliers, il est nécessaire de prendre toutes les dispositions afin de permettre le bon déroulement de cette opération et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement est interdit sur le parking des Tonneliers, sur les cinq premières rangées, du mercredi 26 avril 2023, 06 h00 au mercredi 10 mai 2023, 18h00.

La mise en place de plots béton ainsi que de barrières Heras sera effectuée autour du barnum afin de le sécuriser et de le privatiser.

Les places de stationnements situées à proximité immédiate du barnum seront réservées par barrières à l'usage exclusif des professionnels autorisés à s'installer.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par le service des festivités ainsi que par le personnel assermenté de la Police Municipale pour permettre l'application de cette mesure.



Ville de Mèze

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Mèze, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de la Police Municipale, les Agents assermentés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 14 avril 2023.

Le Maire,
Thierry BAEZA

